



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante.

IMMEUBLE VISÉ :

127 chemin de la Pointe-aux-Trembles
Lot 5 556 889, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621, article 105 constructions et usages principaux ;

- Grille des spécifications numéro 501, zone 2V, du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge de recul arrière à 6.84 mètres plutôt que 10.0 mètres pour la construction d'une résidence saisonnière.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE QUINZIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel